

## Décarboner les mobilités du quotidien : VINCI Autoroutes et les collectivités territoriales inaugurent un nouveau parking de covoiturage sur l'A7

Huit mois après la signature de la Convention de cofinancement entre VINCI Autoroutes, le Département de la Drôme, Montélimar Agglomération, le Département de l'Ardèche et la Région Auvergne Rhône-Alpes, le nouveau parking de covoiturage de Montélimar Nord a été inauguré ce vendredi 11 mars. Fruit d'une collaboration étroite entre VINCI Autoroutes et les collectivités territoriales pour répondre à l'évolution des usages, cette nouvelle infrastructure est destinée à faciliter le développement de la mobilité partagée et ainsi contribuer à décarboner les déplacements du quotidien en luttant contre l'autosolisme. Avec 80 places de stationnement gratuites ainsi qu'un dépose-minute, cette nouvelle infrastructure de service a été conçue pour s'intégrer au mieux dans son environnement. D'un montant de 467 000 euros, le projet s'inscrit dans le déploiement du Plan d'investissement autoroutier signé entre l'Etat et VINCI Autoroutes.



### Une solution pour diminuer l'empreinte carbone des déplacements routiers

Les trajets routiers du quotidien sont aujourd'hui dominés par des usages autosolistes, en particulier les trajets domicile-travail, que les Français effectuent pour 75 % d'entre eux en voiture<sup>1</sup>. Faciliter le développement de cette pratique éco-responsable, économique et convivial est un élément clé de la nécessaire décarbonation de la route, y compris pour les déplacements du quotidien – une transformation des usages à laquelle VINCI Autoroutes entend contribuer à travers sa démarche « Autoroute Bas Carbone », initiée en 2019.

<sup>1</sup> Source « [Les Français et les fractures de la mobilité dans les territoires](#) », étude IPSOS réalisée pour VINCI Autoroutes, publiée en mars 2019.

Situé à l'accès Nord de l'agglomération, à proximité d'une zone d'activités commerciales et directement connecté à l'échangeur n°17 de l'autoroute A7 et à la nationale 7, le tout nouveau parking de covoiturage de Montélimar Nord a été conçu et financé par VINCI Autoroutes avec le Département de la Drôme, Montélimar Agglomération, le Département de l'Ardèche et la Région Auvergne Rhône-Alpes pour accompagner la mobilité partagée au sein du territoire, notamment pour les trajets du quotidien. Disposant de 80 places de stationnement gratuit, de trois emplacements pour les motos et d'un dépose-minute, l'infrastructure a également été conçue pour favoriser les nouveaux usages des habitants du territoire. Elle pourra ainsi accueillir des bornes de recharge électrique et être connectée, si les collectivités le souhaitent, aux lignes d'autocars passant à proximité.

Sur la base de premières hypothèses<sup>2</sup>, VINCI Autoroutes a calculé que la mise en service du parking de covoiturage de Montélimar Nord pourrait conduire à **une réduction de 160t de CO2 par an, soit une baisse de 35% des émissions** générées en l'absence de l'infrastructure.

### **Le 41<sup>ème</sup> parking de covoiturage du réseau VINCI Autoroutes**

D'un montant de 467 000 euros, financés par le Département de la Drôme, Montélimar Agglo, le Département de l'Ardèche, la Région Auvergne Rhône-Alpes et VINCI Autoroutes, le parking de covoiturage de Montélimar Nord s'inscrit dans le cadre du plan d'investissement autoroutier signé par VINCI Autoroutes en 2017. Ce plan, d'un montant global de 432 millions d'euros, a pour vocation d'améliorer la desserte des territoires, de soutenir leur développement mais aussi d'encourager l'adoption de mobilités alternatives pour les trajets du quotidien.

### **Mohamed Zaouech, Directeur d'Exploitation Est VINCI Autoroutes**

*« Dans cet engagement pour décarboner les mobilités, la collaboration avec nos partenaires des territoires est primordiale. Cette collaboration n'est pas nouvelle, puisque les premiers parkings de covoiturage de l'A7 ont été mis en service ici, dans la Drôme, il y a plus de 10 ans ! »*

### **Jean-Paul Vallon, Vice-Président du Conseil départemental de l'Ardèche**

*« En tant qu'élu du territoire, nous sommes attachés à voir des infrastructures qui facilitent le déplacement des personnes. Même si nous n'avons pas d'autoroute dans notre département, les ardéchois traversent le Rhône et empruntent l'A7 qui est un axe structurant dans la Vallée du Rhône. C'est pourquoi il était important de participer à la création de ce parking de covoiturage, comme pour les précédents. »*

### **Marie-Pierre Mouton, Présidente du Conseil départemental de la Drôme et Présidente du SDIS**

*« La voiture est utile, en particulier dans nos territoires pour travailler, rejoindre les pôles de centralité et leurs services comme les hôpitaux par exemple. Sans la voiture, le quotidien serait à l'arrêt. Avec celui de la mobilité, nous devons aussi répondre aux enjeux de l'empreinte carbone et du pouvoir d'achat. La mobilité partagée grâce aux aires de co-voiturage est une partie de la réponse. Nous sommes fiers de participer à de telles réalisations pour favoriser la mobilité durable. »*

### **Julien Cornillet, Président de Montélimar Agglomération et conseiller régional Auvergne Rhône-Alpes**

*« Montélimar-Agglomération c'est 27 communes, 381km<sup>2</sup>, 68 883 habitants.*

*L'Agglo est en charge du transport collectif, favorise le co-voiturage et développe les moyens de transports doux (vélos à assistance électrique, vélo route, voie verte, ViaRhona). A l'heure de l'explosion du tarif de l'essence à la pompe, c'est aussi un moyen pour faire des économies, permettre un maintien du pouvoir d'achat des habitants qui vivent dans les zones rurales et dans les villes de la taille de Montélimar, qui ne peuvent être maillées par des tramways ou des transports en commun répondant aux besoins des usagers. »*

*« La région a souhaité installer un abri bus pour pouvoir connecter le parking de covoiturage aux lignes régionales afin de favoriser la multimodalité. Il est nécessaire de penser global mais aussi à demain au vu du besoin croissant de déplacements et des contextes actuels environnemental et économique. »*

---

<sup>2</sup> Un taux d'occupation de 70% du parking, une distance moyenne parcourue estimée à 93,4km par jour par véhicule et un taux d'occupation des véhicules passant de 1,3 personne à 2 avec la mise en service du parking de covoiturage

**CONTACT PRESSE :**

Morgane Sauzay : 06 28 66 32 80 – [morgane.sauzay@vinci-autoroutes.com](mailto:morgane.sauzay@vinci-autoroutes.com)

**A propos de VINCI Autoroutes**

*Premier opérateur d'autoroutes en concession en Europe, VINCI Autoroutes accueille chaque jour plus de 2 millions de clients sur le réseau de ses six sociétés concessionnaires : ASF, Cofiroute, Escota, Arcour, Arcos et Duplex A86. Partenaire de l'État et des collectivités territoriales, VINCI Autoroutes dessert en France 10 régions, 45 départements, 14 métropoles, plus d'une centaine de villes de plus de 10 000 habitants et des milliers de communes rurales situées à proximité de son réseau concédé. Chiffres clés : Réseau de 4 443 km d'autoroutes – 187 aires de services – 266 aires de repos – 320 gares de péage.*

*Retrouvez toutes les informations sur : Radio VINCI Autoroutes (107.7), [www.vinci-autoroutes.com](http://www.vinci-autoroutes.com), [facebook.com/VINCIAutoroutes](https://facebook.com/VINCIAutoroutes), Twitter @VINCIAutoroutes, [www.fondation.vinci-autoroutes.com](http://www.fondation.vinci-autoroutes.com), ou par téléphone au 3605, 24h/24 et 7j/7 (service gratuit + prix d'appel).*